

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Chartier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/415ad0b7aa4f0134623d9723>

Date d'obtention : 2021-09-27 15:58:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a une marche à suivre très claire.

Que je dois rencontrer tous les élèves potentiellement impliqués, à l'exception de l'instigateur et leur faire remplir la grille d'évaluation de l'incident.

Je dois saisir les appareils si je doute qu'il contient du matériel de pornographie juvénile. Dans le cas où l'élève refuse, je dois immédiatement contacter le service de police.

Une fois que les grilles d'évaluation sont remplies, je contacte le service de police pour la poursuite des étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus habileté à intervenir face à ce type de situation.

Je serai plus en mesure d'intervenir en respectant les codes qui nous régissent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas divulguer des informations de la vie privée des autres élèves.

M'assurer de ne pas voir les images ou vidéos.

De ne pas poser des questions qui pourraient nuire au service de police.

De ne pas les accueillir avec une attitude de jugement.